

Le Sénat fait rempart contre le désert médical

ELSE revue.fr (contact santé) rédigé par R.Vieille le 20 juillet 2011

Dans les quinze prochaines années, le nombre de médecins devrait diminuer d'environ 10%. Pour contrer cette désertification, la sénatrice Marie-Thérèse Bruguière a présenté le 14 juin dernier un [rapport](#) compilant les pistes pour une meilleure couverture médicale. Derrière les directives rebattues comme la coopération ou la création d'un guichet unique, les principales recommandations défendent la démographie médicale des territoires en danger.

Le rapport remonte à la source de « *l'évolution de l'humanisme médical* ». Il ne suffit plus aujourd'hui pour un médecin de ville de remplir des tâches de santé. C'est pourquoi, une nouvelle filière d'études pourrait couvrir les champs du médical, de la gestion et de l'informatique.

Pour briser la glace et la peur de l'inconnu dont souffrent les étudiants à la sortie, la délégation du Sénat aux collectivités propose de mettre en oeuvre une année d'exercice de spécialisation aux zones sous-médicalisées, sans pourtant allonger la durée du cursus. Elle veut aussi ouvrir la formation pratique à tout endroit du territoire national, et plus seulement à la région universitaire.

L'attrait du salariat et la crise du mode libéral bouleversent le métier. Pour accompagner les internes, la mise en cohérence des aides à la mobilité et de l'allocation des bourses est présentée comme un préalable à la bonne répartition géographique.

Un bonus de rémunération à l'installation en zone sous-médicalisée devrait ramener de deux à un tiers le taux d'activité dans les zones fragiles. C'est un pari sur l'avenir qui devrait grever le budget de l'Assurance maladie à minima.

Enfin, pour optimiser un peu plus le temps médical, le rapport donne son aval au développement de la télémédecine et des outils de la communication à distance. Les plateformes de télé-santé doivent être développées, le cas échéant en lieu et place des maisons de santé pluridisciplinaires, jugées trop onéreuses.

Pour en savoir plus

[Consultez le rapport d'information n°600, Santé et territoires : à la recherche de l'équilibre, 15 juin 2011](#)